

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 janvier 2020

Convocation : 07/01/2020

Étaient absents : Evelyne HENOT et Christophe CLAMENS.

Pouvoirs d'Evelyne HENOT à Jean-Marie CAYLA et de Christophe CLAMENS à Frédéric BECAMEL.

Secrétaire de séance : Frédéric BECAMEL.

1°) Présentation des devis pour l'entretien des chemins ruraux pour 2020 :

Le devis de l'entreprise GCTS SERVANTS est accepté avec un étalement des travaux sur deux ans. La priorité est donnée aux chemins de Cervel (4 250€ HT) et d'Azuel (2300€ HT) pour 2020. Dans un second temps, se feront ceux sous Longueroque, les Bastits et le Calvaire. Approbation à l'unanimité. Un devis a été demandé également afin de refaire deux bornes d'arrosage. Le devis de l'entreprise GCTS SERVANTS a été validé à l'unanimité.

2°) Demande DETR 2020 – Travaux de voirie : Une demande de subvention auprès du Conseil Départemental ainsi qu'un dossier de Dotation des Équipements des Territoires Ruraux (DETR) vont être déposés afin de réaliser 2 km de voirie entre La Roquette et Pomiès. Approbation à l'unanimité.

3°) Dissolution du CCAS de la commune de Curières : Le CCAS de la commune de Curières doit être dissous sur interpellation de la Préfecture, celui-ci ne fonctionnant pas. Approbation à l'unanimité.

4°) Délibération concernant le régime d'astreinte suite au Comité Technique Départemental du 11 décembre 2019 : Suite au CTP en date du 11 décembre, la demande de la commune de Curières pour la mise en place d'un régime d'astreintes pour les agents communaux titulaires et contractuels a été validée. Ce régime d'astreintes est donc instauré à compter du 1^{er} janvier 2020. Approbation à l'unanimité des membres présents.

5°) Mise en place du règlement du cimetière communal et durée des concessions : le Conseil Municipal se positionne sur deux durées de concessions : des concessions trentenaires (30 ans), au prix de 50€ du m² (soit 250€ la concession) ou des concessions cinquantenaires (50 ans), au prix de 70€ du m² (soit 350€ la concession). Approbation à l'unanimité.

Projet d'un columbarium : 500€ la case.

5°) Questions diverses :

- Modalités de gestion du lot vacant de Cervel : ce lot reste vacant et sera utilisé par l'Ancienne Commune de Curières.

La séance est levée à 23h00.